Procès verbal du Conseil municipal du vendredi 28 avril 2023

Nom Prénom	Présence	Pouvoir	Nom Prénom	<u>Présence</u>	Pouvoir
Bertholon Michel	X		Palandre Françoise	X	
Bousquet Mireille	démission au	11/10/2020	Charroin Marianne	X	
Cibert Gilles	X		Sagnol Jean-Paul	X	
Fayard Marie-Hélène	X		Seytre Yves	X	
Garnier André	X		Trescarte Joëlle	X	
Gouit Raymond	X				

- heure de début : 20h00

- *M le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance afin de vérifier si le quorum est atteint et vérifie les pouvoirs éventuels. Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.
- *M le Maire propose de désigner à main levée un secrétaire de séance (conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales) Mme TRESCARTE Joëlle est désignée secrétaire de séance
- *M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter. Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 24 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents

*attribution des subventions 2023 aux associations extérieures à la commune

M le Maire rappelle le montant des subventions attribuées en 2022 :

Batterie fanfare La Laborieuse Dunières (Velay Synergie) : 200 € (montant idem depuis 2020)

Centre Léon Bérard : 200 € (montant idem depuis 2020)

Sapeurs Pompiers de Dunières : 300 € (montant idem depuis 2020)

Il est demandé au Conseil de délibérer (1 000€ prévu au budget 2023 pour associations extérieures et communales si investissements)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les montants évoqués ci-dessus pour l'année 2023 et demande à Mme PALANDRE, adjointe, de se renseigner concernant le centre de soins de Dunières

* enquête publique élargissement à deux mètres du chemin rural du lieudit Thomarget au Col de la Charousse pour création desserte forestière

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 2022-08 du 25 mars 2022 décidant la réalisation d'une desserte forestière sur 3 450 ml du lieudit Thomarget au Col de la Charousse avec une estimation à 212 720 € HT de l'Office National des Forêts avec demande de subvention auprès de l'Etat ou de la Région au taux le plus élevé (estimation 80 %)

- la délibération 2023-19 retenant l'offre de F2i 42130 BOEN pour la maîtrise d'œuvre de la desserte forestière pour un montant de 9 975 € HT après réunion de la commission d'appel d'offres

le chemin rural du lieudit Thomarget au col de la Charousse fait partie du domaine privé de la commune, il est affecté à l'usage du public et ouvert à la circulation générale ; son élargissement à deux mètres pour création d'une desserte forestière doit être précédé d'une enquête publique d'une durée de 15 jours (du 1^{er} au 15 juin 2023), M DE FONTAINES sera désigné commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT JULIEN MOLHESABATE <u>le jeudi 1^{er} juin 2023 de 13h30 à 15h30</u> et <u>le jeudi 15 juin 2023 de 16h00 à 18h00</u>. Les observations, formulées par écrit, pourront lui être adressées avant la clôture de l'enquête par voie postale à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de ST JULIEN MOLHESABATE 23 rue du Lavoir – lieudit Le Bourg 43220 SAINT JULIEN MOLHESABATE.

^{*}appel des conseillers présents - vérification du quorum – des pouvoirs éventuels

^{*}désignation secrétaire de séance

^{*}approbation du procès-verbal du dernier conseil (24 mars 2023 secrétaire de séance Marianne CHARROIN)

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés et consultables à la mairie de SAINT JULIEN MOLHESABATE pendant quinze jours consécutifs <u>du jeudi 1^{er} juin 2023 au jeudi 15 juin 2023 inclus</u>, aux heures habituelles d'ouvertures de la mairie (lundi et jeudi 13h30-18h vendredi 14h-17h), afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

A la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions à Monsieur le Maire et le Conseil Municipal devra se prononcer définitivement sur l'élargissement envisagé.

Il est demandé au Conseil de délibérer. Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place de l'enquête publique, note qu'il faudra prévoir à l'avenir des dépenses d'entretien de cette desserte forestière et invite toutes les personnes concernées à faire part de leurs observations

* désignation délégués Etablissement Public Foncier (adhésion communauté de communes du Pays de Montfaucon)

Suite à l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Montfaucon à l'EPF Etablissement Public Foncier, il est nécessaire de désigner 10 délégués titulaires (et autant de suppléants) pour représenter la communauté de communes du Pays de Montfaucon à l'assemblée générale de l'EPF Etablissement Public Foncier

Pour Saint Julien : titulaire : M le Maire

1 conseiller municipal suppléant à désigner

Il est demandé au Conseil de désigner ce suppléant : M BERTOLON est désigné suppléant à l'unanimité

Le rôle des EPF Etablissement Public Foncier consiste à « porter » c'est-à-dire acquérir puis gérer (sécurité, gardiennage...) et éventuellement à pré-aménager (déconstruction, dépollution...) le foncier en amont de la réalisation de projets d'aménagement, avant de le rétrocéder à la collectivité ou à l'opérateur qu'elle aura mandaté, dans le cadre d'une convention. Ils accompagnent la collectivité dans la définition du projet. Leurs compétences en ingénierie foncière permettent de conseiller et d'assister les collectivités, notamment celles qui ont peu de moyens, et de les encourager à définir une stratégie foncière d'anticipation pour leur projet de territoire.

* choix de l'entreprise Alimentation en Eau Potable lieudit Boursier et le Fultin

Monsieur le Maire rappelle la décision favorable du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2023 pour le projet de raccordement eau potable des lieudits « Boursier » et « Le Fultin » avec, conformément au diagnostic « eau potable », la prise en charge en totalité des frais par les demandeurs. Les canalisations d'eau potable au lieudit « Le Fultin » seront posées au même moment que l'enfouissement des lignes électriques.

Deux entreprises ont été sollicitées pour ces travaux et c'est l'offre de la SARL MAZET TP de RIOTORD qui a été retenue avec un montant HT de 4877 € pour l'AEP Boursier et 11 180 € HT pour l'AEP Le Fultin (hors surpresseur – disconnecteur)

Il est demandé au Conseil de délibérer – le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise MAZET TP pour les travaux d'eau potable lieudits Boursier et le Fultin.

* décision modificative : frais géomètre et notaire piste forestière Le Fultin

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour inscrire les frais de géomètre et de notaire (non prévus au budget 2023) suite à la finalisation de l'emprise de la desserte forestière du Fultin. Avis favorable du conseil pour les frais géomètre/notaire avec dédommagement pour l'emprise sur du terrain privé – voir si la commune du Monestier y participe

* Demande de subventions fonds verts - feder - région

M le Maire fait le point sur les différentes demandes de subventions et demande l'accord du Conseil pour déposer les dossiers correspondants.

Les subventions liées aux fonds verts exigent une économie d'énergie après travaux de 30% (impossible à atteindre avec isolation/changement ouverture logement mairie); projet à étudier pour la défense incendie avec installation d'une réserve de 120m3 à proximité d'habitations pour désengorger le trop plein du réservoir à Bellevue

aide supplémentaire de la Région pour la phase 1 de revitalisation du centre bourg

- * Point sur les travaux en cours marché de travaux de la phase 1 de revitalisation du centre bourg à lancer porte Eglise avant travaux ouverture maçonnerie à prévoir étanchéité terrasse cave mairie accès maison du suc à étudier
- * Questions diverses
- conseil municipal : désignation délégués titulaire et suppléants pour élections sénatoriales vendredi 9 juin 2023 à 20h, aussi, le conseil municipal du vendredi 26 mai est supprimé

M le Maire fait part au Conseil du courrier de Mme MELI Pascale qui abandonne son projet de construction au lieudit Coirolles et qui cherche un terrain à construire dans le bourg

Randonnée pédestre le 14 mai 2023 à préparer

Elargissement de la voie communale vers lieudit Juillet pour accès, proposition de mettre béton armé pour passage poids lourds (ligne électrique !)

Heure de fin: 20h45

Questions du public :

mettre panneaux de signalisation dans le bourg (aire camping car...) - indiquer l'accès public aux tables pique-nique à côté de l'église et vérifier le portillon qui se verrouille – installer des bancs sur un parcours pour séniors autour du bourg (en attente suggestions des aînés) – organiser une journée nettoyage chemins de randonnée ou rivière (en lien avec le club ados de la communauté de communes : propositions à faire) – voiture abandonnée sur terrain privé lieudit Le Fournel à relancer (FRAPNA ?) / caravane lieudit La Mathe – ramassage pneus agricoles usagés par les fabricants à compter de janvier 2024 – M le Maire se rendra pour constat rue de l'étang (problème de voisinage) – mise en place de l'antenne 4G près de Souvignet (2G 3G inactifs)

La secrétaire de séance TRESCARTE Joëlle Le Maire CIBERT Gilles